

PROCES-VERBAL**de la séance du Conseil Municipal du mercredi 4 novembre 2015**

Le 4 novembre 2015 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 23 octobre 2015, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Christiane PREVOST, Maire.

Etaient présents : MM PREVOST Christiane ; BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; BREHIER Jacques ; NORMAND Isabelle ; PLON Patrick ; NICOLAS Marie-Noëlle ; GENTIL Christian ; LOISEAU Laurent ; LACHETEAU Nathalie ; BOINOT Florence ; GASSELING Théo ; JANOT Jean-Marie ; TIREAU David

Absent : PACREAU Stéphane Présents : 14 Votants : 14

M. Patrick PLON a été nommé secrétaire de séance Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance du 25/09/2015 (14 voix POUR)

ORDRE DU JOUR♦ **répartition des subventions pour l'année 2015**

	2015
Ademir microtel (base)	184.00
AGV Rugby (base 2015 = 1828 € + remboursements peinture de 126 €)	1 954.00
Comité des fêtes (soutien frairie)	510.00
Football Club	364.00
G R A H V (base 2015 = 365 € + remboursements fête du vent 570 €)	935.00
Handball Club (base 2015 = 418 €)	418.00
Société de chasse la Diane (base 446€ + remboursement salle battues 136 €)	582.00
Synergie (soutien marché de Noël 110 € + remb salle + copies 76 €)	186.00
V A L (base 2015= 184 €)	184.00
Amicale des pompiers Villefagnan (remboursement orchestre 14 juillet)	450.00
Anciens combattants FNCR	256.00
FNACA (base 2015 116 € + remboursement plaque 25 €)	141.00
Médaillés militaires	53.00
Anciens combattants, prisonniers et veuves de guerre	53.00
Bleuets de France	42.00
Ligue contre le cancer Charente	60.00
Institut Bergonié Bordeaux	60.00
Amicale des donneurs de sang Villefagnan	223.00
Adot 16	49.00
Soutien hôpital de Ruffec	92.00
France Alzheimer	60.00
AFM téléthon	112.00
Enfant Soleil	91.00
Ass Sclérosés AFSEP	56.00
Ass ELLA	56.00
FNATH accidentés de la vie	57.00
ADAPEI Charente	64.00
Croix rouge	61.00
Restos du coeur	42.00
Secours populaire	50.00
EIDER (base)	174.00
Banque alimentaire	42.00
Ass ohé Prométhée 16	58.00
UNICEF Charente	56.00
A D M R	728.00
A G E F Ruffec	125.00
Ass locale des parents d'élèves	174.00
Coop scolaire école maternelle (pour achat timbres)	72.00
Coop scolaire école primaire (pour achat timbres)	72.00
D D E N	24.00
F C O L	97.00

PEP	70.00
Ass sportive du collège	100.00
Prévention routière	180.00
Collectif services publics	56.00
Collectif vigilance OGM 16 (vote : 7 abst ; 4 POUR ; 3 CONTRE)	56.00
Ass Solidarité paysans (vote : 2 CONTRE ; 3 abst ; 9 POUR)	58.00
TED16 GDS	204.00
CAUE	76.00
Prom'haies (déjà versé 30 € ; solde 32 €)	32.00
Traits Charentais (fête du vent : 9 équipages x 50 €)	450.00
Tchernobyl Charentes Poitou (50 € par enfant accueilli x 2)	100.00
Ass des communes du Ruffécois traversées par la LGV	50.00
Ass Chemin du hérisson	118.00
Ass tracteurs rétro du Nord Charente	102.00
* Chorale les Poly'Sons du Val	150.00
TOTAL	10 869.00

La proposition du Maire d'appliquer l'augmentation habituelle de 2 % est adoptée à l'unanimité.

Cas particuliers discutés :

- Football club : pas de subvention en 2014 n'ayant pas eu de réponse à la demande de bilan annuel
Pour 2015 : selon les comptes obtenus, une subvention est attribuée correspondant au montant des licences jeunes, soit 364 €
- VAL : demande de subvention exceptionnelle pour l'achat de 2 tables de ping-pong : en attente d'un devis pour étude ultérieure
- M Gasseling : pas de demande de subvention de l'APEL parents d'élèves de l'école privée ?
- Demande de David Tireau de ne plus subventionner :
 - l'ass Solidarité Paysans : vote 2 voix CONTRE, 3 abst et 9 voix POUR le maintien
 - le Collectif Vigilance OGM . vote 3 CONTRE, 7 abst et 4 POUR le maintien
- demande d'une nouvelle association dont le siège est à Villefagnan : la chorale Les Poly'Sons du Val : accord pour 150 € (14 voix POUR)

◆ Devis :

- **Bungalow sanitaires pour le stade de rugby** : 3 devis (REGIS Location de 10 102 € ; BUNG'ECO de 10 720 € ; FOREZ Matériel de 10 290 €
Vote : 14 voix POUR le devis de REGIS Location . voir coût supplémentaire pour portes renforcées
Prévoir raccords eau, électricité, tout à l'égout – à voir si chape de béton ou gravier compacté avec plots ?
Délai de livraison 4/5 semaines
- **Fournitures pour mise en accessibilité** : devis 3MMM pour 2 080.08 ttc (14 voix POUR)
- **Extincteurs** : devis DESAUTEL de 1 565.22 ttc pour remplacement de matériels périmés et des compléments de protection (14 voix POUR)

◆ Adoption du rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose dans son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif géré par la commune de Villefagnan. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce document, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 1 abstention :

> adopte le rapport du service assainissement collectif pour l'année 2014.

Discussion sur le fonctionnement de la station ; actuellement plus de prime de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

◆ Adoption du rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable distribué par le SIAEP

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce document, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 1 abstention :

> adopte le rapport du S.I.A.E.P. pour l'année 2014.

◆ Adoption du rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de la CC Val de Charente

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce document, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 1 abstention :

> adopte le rapport du service assainissement non collectif de la CC Val de Charente pour l'année 2014.

♦ **Maintien du CCAS** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi NOTRe du 7/08/2015 stipule dans son article 79 qu' « un centre communal d'action sociale est créé dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il peut être créé dans toute commune de moins de 1500 habitants... Il peut être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants.

S'il y a dissolution, la commune exerce directement les attributions du CCAS».

Le Maire rappelle les missions assurées par le CCAS :

- *instruction des dossiers de demandes d'aide sociale*
- *aide au transport en faveur des personnes âgées et handicapées*
- *aide alimentaire en faveur des personnes sans domicile fixe*
- *toutes demandes d'aides d'urgence*
- *repas des aînés*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (14 voix POUR),

➤ **décide le maintien du Centre Communal d'Action Sociale de Villefagnan.**

♦ **Révision loyer du logement de la poste** : Madame le Maire demande au Conseil Municipal de réviser le loyer du logement au-dessus de La Poste qui avait été fixé par délibération du 12 novembre 2014.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer l'augmentation selon l'indice trimestriel de référence des loyers (moyenne annuelle) – référence 3^e trimestre 2015, soit + 0,02 %. **Loyer au 1^{er} décembre 2015** : 350,96 € + 0,02 % = **351,03 €**

Questions diverses :

- orchestre du 14 juillet : 480 €
- immeuble Delalande/Soulard dans la Grand rue : la mairie ayant reçu la déclaration d'intention d'aliéner ou droit de préemption, le Conseil Municipal doit répondre dans un délai de 2 mois, soit avant le 21 décembre 2015
- lotissement de la Chapelière : le règlement semblant trop restrictif, il va être revu avec les services de l'Abf et le bureau d'études Abaque ; le prix est-il trop élevé ?
Mme Grange propose un mandat d'agence sans exclusivité : ACCORD
- bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre

Interventions :

- *M Loiseau : demande concernant le terrain proposé pour les gens du voyage ; suite à une réunion à la sous-préfecture, Mme le Maire informe que ce terrain ne peut pas être utilisé en terrain familial*
- *M. Janot : au lotissement des Tribottes derrière le terrain de foot, problème d'arrivée d'eau dans les jardins : voir à nettoyer et faire fossé*
- *demande Mme Nicolas : passage piétons ou ralentisseurs*
- *M Gasseling : après visite du site Calitom de Ste Sévère : projet visite de la déchetterie de Villefagnan puis site de Mornac*